

Le Maire de la Commune de Boën-sur-Lignon,

Le Maire de la commune de Sainte-Agathe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment l'article CR 411-5,

Considérant que des travaux des réseaux eau et assainissement doivent être réalisés **rue Aldo Moro du mardi 17/03/2020 au mardi 24/03/2020.**

*Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, il est nécessaire d'interdire la circulation **des véhicules et des piétons sauf riverains** rue Aldo Moro (intersection rue de Grenette à la rue Arquillère) pendant la réalisation des travaux,*

ARRETEM

Article 1^{er} : La circulation sera interdite à **tout véhicule** et aux **piétons**, rue Aldo Moro **sauf riverains** du mardi 17/03/2020 au mardi 24/03/2020.

Article 2^{ème} : Une déviation par la rue de Grenette et le Boulevard Henri Dunant sera mise en place. Une signalisation appropriée et une pré-signalisation en amont sera mise en place par le pétitionnaire chargé de la réalisation des travaux.

Article 3^{ème} : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOËN-SUR-LIGNON, Madame la Policière Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Article 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOËN-SUR-LIGNON
- LMTP : 8, rue du Puits Lacroix 42650 ST-JEAN-BONNEFONDS – courriel : yannick.daval@eurovia.com

Fait à Boën-sur-Lignon,

Le 13/03/2020

Franck VIAL
Adjoint au Maire
Voies et Réseaux

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse

Pierre DREVET

Le Maire de Boën-sur-Lignon

Pierre-Jean ROCHETTE